



**Département du Rhône
Mairie de Chaponost**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2011

L'An deux mille onze vingt janvier, à 19h00 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le quatorze janvier deux mille onze, s'est réuni en séance publique ordinaire en Mairie, salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Menard, Maire.

Etaients présents :

Pierre MENARD, Maire,

Monsieur François PILLARD, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Alain GERON, Madame Marie-José VUILLERMET-CORTOT, Monsieur Jean-Philippe PROST-ROMAND, Monsieur Yves PIOT, Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, Monsieur Pascal ADOUMBOU, Madame Suzanne CEYSSON, Monsieur Daniel SERANT, Madame Annie FORNELLI-DELLACA, Monsieur Gérard ROBERT, Madame Katherine SOURTY, Madame Pascale PAULY, Madame Chantal GUYOT, Madame Sophie LOISON, Madame Sarah CAUSSE, Monsieur Stéphane LARCONNIER, Monsieur André FAYOLLE, Monsieur Henri LOYNET, Madame Françoise BULLY, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE, Madame Evelyne GALERA, Monsieur Gérard KAUFFMANN.

Absents Représentés :

Madame Geneviève CHEVASSUS a donné procuration à Madame Camille DUVERNAY

Madame Janine GRAVRAND a donné procuration à Monsieur Yves PIOT

Monsieur Jean-Michel LAIR a donné procuration à Monsieur Jacques GOUTTEBARGE

Absent Excusé :

Monsieur Olivier MARTEL

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	29
<i>Présents :</i>	25
<i>Absents représentés :</i>	03
<i>Absents :</i>	01

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Approbation du procès verbal de la séance du 16 décembre 2010
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

Installation des nouveaux conseillers municipaux

Rapport n°11/01 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Remplacement d'une adjointe au Maire démissionnaire

Rapport n°11/02 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Démission de conseillers municipaux : représentation du conseil municipal au sein des commissions, comités consultatifs et instances extérieures.

Rapport n°11/03 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Commission consultative des services publics locaux – composition

Rapport n°11/04 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

Fixation des tarifs et redevances communaux pour l'année 2011.

Rapport n°11/05 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

Adhésion des communes de Saint Martin en haut et de Sainte Catherine au SMAGGA et révision des statuts.

Rapport n°11/06 – SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Camille DUVERNAY

Participation financière pour les enfants chaponois scolarisés dans les écoles publiques extérieures et pour les non chaponois scolarisés à Chaponost.

Rapport n°11/07 – ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

Demande d'adhésion de la commune au service public d'assainissement non collectif (SPANC) du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG)

Rapport n°11/08 – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Pascale PAULY

SITOM : Participation financière de la commune pour l'acquisition par les particuliers chaponois de bio-composteurs.

Rapport n°11/09 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Convention relative à l'intervention sur dossiers CNRACL

Rapport n°11/10 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Modification du tableau des effectifs M14

Délibération n°11/01 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

REPLACEMENT d'UNE ADJOINTE AU MAIRE DEMISSIONNAIRE

Exposé des motifs :

Madame Nathalie VINCENT a présenté sa démission de son poste d'Adjointe au Maire à Monsieur le Préfet du Rhône à compter du 1er janvier 2011.

Monsieur le Préfet du Rhône ayant fait connaître, par courrier en date du 23 décembre 2010, qu'il acceptait cette démission,

L'assemblée délibérante, tout en confirmant le maintien de ce poste de 8ème Adjoint au Maire au tableau du Conseil municipal, est appelée à procéder au remplacement de Madame Nathalie VINCENT.

Ce remplacement s'effectuera par une élection au scrutin secret et à la majorité absolue. Ce scrutin est uninominal.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- confirme le maintien du poste d'adjoint au Maire de 8^{ème} rang,
- procède à l'élection au scrutin secret afin de pourvoir ce poste de 8ème Adjoint au Maire avec une prise de fonctions au 21 janvier 2011.

Candidatures :

NOM	Liste	Nombre de voix
Chantal GUYOT	Chaponost, Ensemble&Autrement	20

Délibération n°11/02 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

DEMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS, COMITES CONSULTATIFS ET INSTANCES EXTERIEURES

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal « procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

Ce même article précise que « la fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être

procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Suite aux démissions de Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Alain GUERRIER et Monsieur Maxence PASCAL-BERNARD le 31 décembre 2010 il convient de pourvoir à leur remplacement.

Il est proposé au Conseil municipal de remplacer Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Alain GUERRIER et Monsieur Maxence PASCAL-BERNARD comme indiqué dans le tableau joint.

De plus, la commune de Chaponost est adhérente du SYSEG depuis le 1^{er} janvier 2011, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **Procède** aux remplacements Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Alain GUERRIER et Monsieur Maxence PASCAL-BERNARD comme suit
- **désigne** Monsieur Alain GERON en tant que titulaire et Monsieur André FAYOLLE en tant que suppléant au SYSEG.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n°11/03- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPOSITION
--

Exposé des motifs :

Par la délibération 08/42, du 11 avril 2008 le conseil municipal a approuvé la création de la commission consultative des services publics locaux et procédé à la désignation de ses membres.

Suite à la démission de Monsieur Alain GUERRIER le 31 décembre 2010, il convient de désigner un nouveau représentant.

Il est proposé que Monsieur GUERRIER soit remplacé par Monsieur André FAYOLLE.

Délibération :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

- **procède** à la modification de ses membres conformément au tableau ci-dessous :

Président	Maire
Représentants du conseil municipal Elus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.	Camille Duvernay Pascale Pauly André Fayolle Olivier Martel Françoise Bully
Représentants des associations locales	ACE : 2 représentants 3 représentants des fédérations de parents d'élèves

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 11/04 - FINANCES

Rapporteur : Monsieur Daniel SERANT

FIXATION DES TARIFS ET REDEVANCES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2011

Exposé des motifs :

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs et redevances communaux.

L'augmentation appliquée à l'ensemble des tarifs, sauf exceptions décrites ci-après, équivaut à l'inflation anticipée selon la prévision inscrite dans la loi de finances pour 2011, soit 1.5 %.

Les exceptions à cette évolution de principe sont :

- Les tarifs correspondent aux prestations proposées au sein de la résidence pour personnes âgées La Dimerie (restauration, blanchisserie...). Leur évolution s'explique par des considérations propres à l'établissement. Il est proposé une augmentation de 2 % intégrant l'évolution du coût de la vie et la nécessité d'anticiper le renouvellement du matériel de cuisine. Par ailleurs, suite aux travaux de rénovation sur l'aile nord il est nécessaire de proposer aux résidents du Foyer Logement un service de blanchisserie : nettoyage du linge plat (draps, tains d'oreillers..) et des vêtements personnels.
- Cette année, il n'est pas proposé d'augmentation pour les droits de place sur les marchés du dimanche et du mercredi, des augmentations conséquentes ayant été mises en œuvre depuis 2009.
- Afin d'améliorer la cohérence des tarifs, il est suggéré de remplacer l'expression « camion de livraison » par « camion vente/exposition de matériaux » et de baisser son montant à 100 euros le dimanche et 50 euros la semaine. Dans le même objectif, il est proposé une augmentation du tarif intitulé « exposition vente de véhicules » pour arriver à un montant de 13 euros par véhicule.
- Il est proposé la création du tarif intitulé « commerce ambulants hors marché ».

- Une simplification du mode de calcul de l'amende pour retard dans le retour des documents empruntés à la médiathèque aboutit à un tarif de 1 euros par semaine de retard.
- Il est rappelé que l'évolution de la participation pour raccordement à l'égout est indexée par délibération à l'indice TP01.
- Il apparaît nécessaire de créer un tarif correspondant à un service de copie spécifiquement mis à la disposition des associations suite à l'installation d'un photocopieur à la Maison des Associations.

Madame Evelyne GALERA regrette l'augmentation appliquée aux expositions-ventes de véhicules qui pénalise l'activité économique de la commune.

Monsieur Daniel SERANT indique que ce tarif, après enquête correspond à celui appliqué dans d'autres communes.

Il est d'accord néanmoins pour n'appliquer que la seule augmentation appliquée aux autres tarifs, soit +1,6% ce qui ramène le tarifs à 7 euros par véhicule et par jour.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **fixe** les tarifs applicables au 1^{er} février 2011 conformément aux tableaux ci-annexés.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n°11/05 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT ET DE SAINTE-CATHERINE AU SMAGGA ET REVISION DES STATUTS

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hauts du Lyonnais a été dissous le 1^{er} janvier 2011 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 6002 du 20 octobre 2010.

Le SIAHL adhère actuellement au SMAGGA pour le compte de deux communes : Saint-Martin-en-Haut et Sainte-Catherine. Ces deux communes ont, par délibération de leur conseil municipal, respectivement du 8 juillet 2010 et du 30 juillet 2010, sollicité leur adhésion directe au SMAGGA en lieu et place du SIAHL suite à sa dissolution.

Au regard de cette modification dans la composition des collectivités adhérentes, le SMAGGA ne sera plus un syndicat mixte mais un syndicat intercommunal, et il convient donc de modifier le nom du SMAGGA et de procéder à la modification de ses statuts afin d'intégrer ces changements.

Les statuts modifiés, avec le nouveau nom: Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon, permettant de garder l'appellation SMAGGA sont joints au présent rapport.

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Comité Syndical du SMAGGA s'est prononcé favorablement sur l'adhésion des deux communes et la révision des statuts du syndicat.

Il appartient à présent aux conseils municipaux des communes membres du SMAGGA de se prononcer sur ces adhésions et la modification des statuts, dans un délai de trois mois à compter de la présente notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable. Les adhésions de Saint-Martin-en-Haut et de Sainte-Catherine et la modification des statuts seront acceptées sous réserve de l'accord exprimé des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire qui a rencontré il y a peu le Président du SMAGGA informe le conseil municipal que la participation du conseil général allant diminuer sensiblement, celle des communes devrait augmenter.

Délibération :

**Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **approuve** l'adhésion des communes de Saint-Martin-en-Haut et de Sainte-Catherine au SMAGGA
- **approuve** la modification des statuts telle que présentée.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 11/06 - SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Camille DUVERNAY

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS CHAPONNOIS SCOLARISES
DANS LES ECOLES PUBLIQUES EXTERIEURES ET POUR LES NON
CHAPONNOIS SCOLARISES A CHAPONOST**

Exposé des motifs :

La commune a conclu avec les communes environnantes des conventions afin de percevoir pour les enfants des autres communes scolarisés à Chaponost et inversement, de verser pour les enfants de Chaponost scolarisés dans les écoles publiques extérieures une somme définie en commun.

Pour l'année scolaire 2010-2011, il s'agit des communes suivantes :

- Brignais
- Brindas
- Brussieu
- Craponne
- Francheville
- Grézieu la Varenne
- Marcy l'Etoile
- Messimy
- Pollionnay
-
- Soucieu en Jarrest
- Saint Genis Laval
- Saint Genis les Ollières
- Saint Laurent de Vaux
- Sainte Consoce
- Sainte-Foy-Les-Lyon
- Tassin la Demi Lune
- Thurins
- Vaugneray
- Yzeron

Ainsi qu'Oullins (sous réserve d'un accord de cette commune)

Pour l'année 2010 les participations étaient de 223 euros pour un enfant d'élémentaire et de 438 euros pour un enfant de maternelle.

Pour l'année 2011 les participations financières ont été fixées à 227 euros pour un enfant d'élémentaire et de 454 euros pour un enfant de maternelle (soit une augmentation de 2% environ).

Madame Camille DUVERNAY précise que la balance est aujourd'hui équilibrée entre le nombre de sorties et le nombre d'entrées.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **approuve** les tarifs de participation pour l'année scolaire 2010/2011 proposés
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.
- **Applique** le montant de cette participation à la commune d'Oullins sous réserve de son accord.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 11/07 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Alain GERON

<p>DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DU SYNDICAT POUR LA STATION D'EPURATION DE GIVORS (SYSEG)</p>

Exposé des motifs :

Le 27 mai 2010, par délibération du conseil municipal la commune de Chaponost a sollicité son adhésion à la compétence « assainissement collectif » au SYSEG à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette adhésion concerne une partie de l'assainissement du territoire communal, à savoir la zone des Troques.

Le SYSEG a mis en place un service d'assainissement non collectif qui effectue les contrôles de bon fonctionnement, de conception et d'exécution des dispositifs autonomes des communes qui adhèrent au syndicat.

De plus, ce service est doté de moyens permettant aux usagers de bénéficier d'un service d'assistance technique, administrative et financière dans le cadre des opérations de rénovation de leur dispositif d'assainissement autonome.

Compte tenu de la volonté de la commune d'accompagner ses habitants dans leurs démarches de mise en conformité de leur assainissement non collectif, il est proposé l'adhésion de la commune de Chaponost au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG), et par conséquent le transfert de la compétence SPANC communale au SYSEG.

Madame Pascale PAULY souhaite savoir si les installations nouvelles peuvent faire l'objet d'une subvention.

Monsieur Alain GERON répond par la négative ; seuls les travaux sur les installations répertoriées comme points noirs peuvent donner lieu à subvention.

Délibération :

**Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **demande** l'adhésion de la commune de Chaponost au SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG) pour la compétence assainissement non collectif.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n°11/08 – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Pascale PAULY

**SITOM – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR
L'ACQUISITION PAR LES PARTICULIERS CHAPONOIS DE BIO-
COMPOSTEURS**

La commune de Chaponost, engagée dans une démarche de développement durable, sensibilise les chaponois au compostage de leurs déchets organiques (tonte de pelouse, épluchures de légumes, déchets verts,...) depuis déjà quelques années. Le compostage permet en effet de réduire à la source la quantité d'ordures ménagères et de valoriser les déchets organiques.

En outre, la nécessité de poursuivre les actions pour le développement du compostage des déchets ménagers est inscrite dans l'Agenda 21 communal, avec pour objectif de réduire les déchets produits par les chaponois.

Afin de permettre au plus grand nombre d'acquérir un composteur, la commune participera cette année encore, en partenariat avec le SITOM, à la prise en charge d'une partie du coût des composteurs proposés aux administrés.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **participe** financièrement à l'achat des composteurs dans les conditions décrites ci-dessous :

	Prix de vente	Participation de la commune	Prix de vente aux usagers
Composteur 600 L	49.68 €	13.07 €	36.61 €

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 11/ 09 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

**CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS
CNRACL**

Exposé des motifs :

Depuis 1987, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a confié au centre de gestion, dans le cadre d'une convention de partenariat, une mission de conseil et de formation sur le régime spécial de retraite des fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'une mission de contrôle des dossiers instruits par les collectivités affiliées avant leur transmission à la CNRACL.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a modifié le champ d'intervention des centres de gestion qui peuvent, à titre facultatif, assurer toute tâche administrative en matière de retraite et d'invalidité des agents pour les collectivités et établissements publics affiliés qui le lui demandent.

La convention initialement signée en 2008 est arrivée à son terme au 31 décembre 2010. Après 3 années d'expérimentation du dispositif, qui semble donner satisfaction, et afin que les collectivités puissent continuer à bénéficier du service actuellement rendu en matière d'intervention sur dossiers de la CNRACL, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de proposer un nouveau conventionnement de 3 ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé de renouveler la convention-type ci-jointe dont l'article 2 précise le champ d'intervention confié au centre de gestion. Cette mission fera l'objet d'un financement par dossier contrôlé conformément aux conditions prévues par l'article 5.

Madame Françoise BULLY alerte les conseillers municipaux sur le risque de demande en grand nombre des dossiers de pré-validation ce qui ont un coût pour la collectivité.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, le service n'a constaté aucune dérive.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion relative à l'intervention sur dossiers CNRACL.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

Délibération n° 11/10 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Le Maire,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M14

Exposé des motifs :

Afin de consolider l'augmentation horaire d'un agent de la médiathèque décidée en septembre 2010, il convient de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet de 17,50/35^{èmes} et de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet de 20,50/35^{èmes} à compter du 1^{er} février 2011.

Dans le cadre du recrutement d'un adjoint pour la médiathèque municipale (suite au départ de l'agent occupant ce poste), il convient de créer un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2011.

Dans le cadre de la réussite aux examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale et de la procédure d'avancement de grade, il convient d'actualiser le tableau des effectifs afin

de permettre la nomination des agents concernés, en créant 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet et en supprimant 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2011.

Monsieur le Maire indique que ces modifications se traduisent au total par une augmentation de 0.08 ETP à la médiathèque. Il informe également le conseil municipal du recrutement d'Emilien BAUD en remplacement de Madame Brigitte HABRARD partie à la ville de Bron.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **Décide** la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet de 17,50/35^{èmes} et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet de 20,50/35^{èmes} à compter du 1^{er} février 2011.
- **Décide** la création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2011.
- **Décide** la suppression de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet et la création de 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2011.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	00
CONTRE	00
POUR	28

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier minibus de la MJC suite à l'accident survenu en juillet dernier.
A ce jour, l'association est toujours en attente d'une enquête de gendarmerie.
Le dossier qui a quitté la Bretagne n'est toujours pas parvenu à la gendarmerie de Brignais.
Ce document est nécessaire pour obtenir le remboursement du sinistre par l'assurance.*

*Monsieur Jacques GOUTTEBARGE souhaite revenir sur la cérémonie des vœux et le discours prononcé par Monsieur le Maire, afin de faire part de leur mécontentement. Ils sont particulièrement contrariés par la manière dont Monsieur le Maire a présenté ses vœux, d'une manière très habile d'ailleurs, par des propos fallacieux et ambigus.
Laisser sous entendre que Chaponost en action était d'accord sur ses projets et notamment sur le Centre culturel parce qu'ils avaient voté le budget, où ne*

figurait d'ailleurs aucun gros investissement (budget sans grande ambition en investissement) n'est pas correct. Se servir de l'opposition comme caution l'est encore moins, donc ils demandent un rectificatif des propos de Monsieur le Maire dans le bulletin municipal. Il précise qu'ils réfléchiront à deux fois avant de voter dorénavant les budgets.

D'autre part, dans le diaporama qui a été projeté lors de cette même cérémonie, Monsieur Jacques GOUTTEBARGE a été surpris de constater qu'aucun élu de l'opposition ne figure dans les commissions présentées, sauf Mme Evelyne Galéra au titre de la C.C.V.G. Ce qui démontre une fois de plus l'intérêt porté à l'opposition..

Monsieur le Maire ne comprend pas en quoi ses propos ont pu être ambigus. Il en reprend un extrait :

« Bien évidemment, notre souci de bonne gestion reconnu par l'opposition comme en témoigne le vote du budget municipal 2011 à l'unanimité du conseil est constant et la mise en œuvre des deux projets que je viens d'évoquer se fera dans le stricte respect des orientations que nous nous sommes fixés : pas de nouvelles augmentations d'impôts et un endettement qui ne dépassera pas 10 millions d'euros. »

Il ajoute que si son expression n'a pas été particulièrement claire il s'en excuse.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que ce ne sont pas les commissions même qui étaient présentées dans ce diaporama. Il prend néanmoins bonne note de cette remarque.

Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS fait remarquer que le vote du budget par la liste Chaponost en Action avait un sens et qu'il était difficile d'ignorer ce qu'il préfigurait.

Monsieur Daniel SERANT précise que si l'incident porte sur le terme budget il peut être remplacé par budget primitif.

Monsieur Jacques GOUTTEBARGE souhaite savoir si Monsieur le Maire apportera son soutien à la candidature de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS pour les cantonales.

Monsieur le Maire répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour dans la mesure où il ne vote pas dans le canton concerné par les élections.